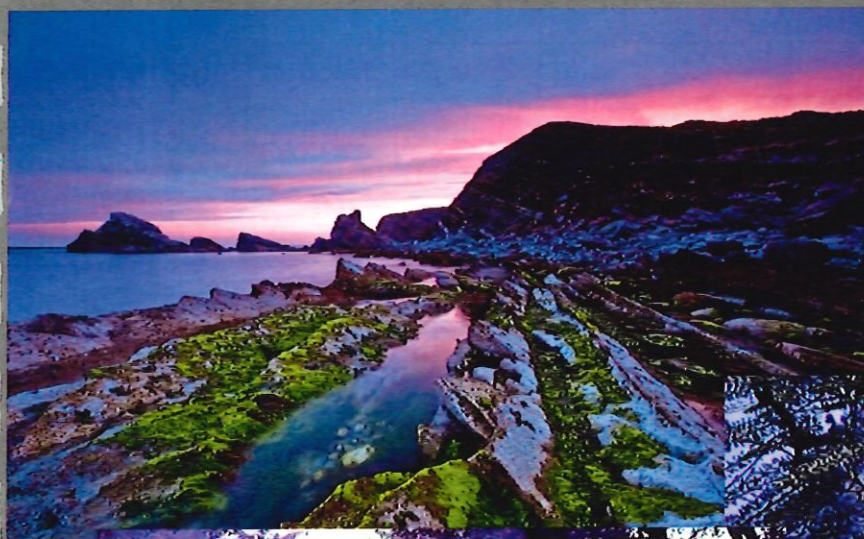


2016



Rapport annuel d'activité



SOMMAIRE :

	Page
Editorial	2
I - Présentation du Syndicat	3
II - Fonctionnement du Conseil Syndical	7
III - Finances	8
IV - Prix du service	10
V - Facturation 2016	11
VI - Bilan des Abonnements	12
VII- Bilan des consommations	13
VIII- Rendement du réseau de distribution	13
IX - Incidents sur le réseau	18
X - Qualité et sécurité du réseau	19
XI - Qualité de l'eau distribuée	19
XII- Investissements 2016	22
Annexes : Bilan qualité 2016	



Le rapport, établi en application des Articles L – 2224 et D 2224 -1 à D 2224 – 5 du code général des collectivités territoriales, présente l'activité du service public de l'eau potable du syndicat pour l'exercice 2016.

Il comprend les caractéristiques techniques, indicateurs de performances et détails financiers exigés par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, et l'arrêté d'application daté de ce même jour.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est un document important car il permet de revenir sur les faits marquants d'une année d'activité tout en rappelant les missions essentielles du service.

Ce rapport répond à un besoin d'information, une volonté de transparence et d'explication afin que les usagers comprennent les choix stratégiques des élus, qu'ils soient informés des travaux réalisés et qu'ils sachent où va l'argent des factures d'eau.

Ce rapport qui est avant tout un outil de communication destiné aux élus et aux administrés a été élaboré en collaboration avec les équipes techniques et administratives du syndicat.



Annie Pollard-Boulogne, Présidente



Bureau du Syndicat des Eaux Le Pouzin

I-Présentation du Syndicat

Service en Régie Directe pour 15 communes :

Alissas, Baix, Chomérac, Cruas, Flaviac, Le Pouzin, Meysse, Rochemaure, Rochessauve, Rompon, St Bazile, St Julien en St Alban, St Lager-Bressac, St Symphorien Sous Chomérac, St Vincent de Barrès

Le syndicat s'étend sur 23 264 hectares.
Pour l'année 2016 : 22 292 Habitants.
11 088 Abonnés.

Trois ressources :



- Puits dans la nappe phréatique de la Payre sur la commune du Pouzin :
75 % de la ressource pour les 13 communes.
Autorisation : 8 000 m³/jour

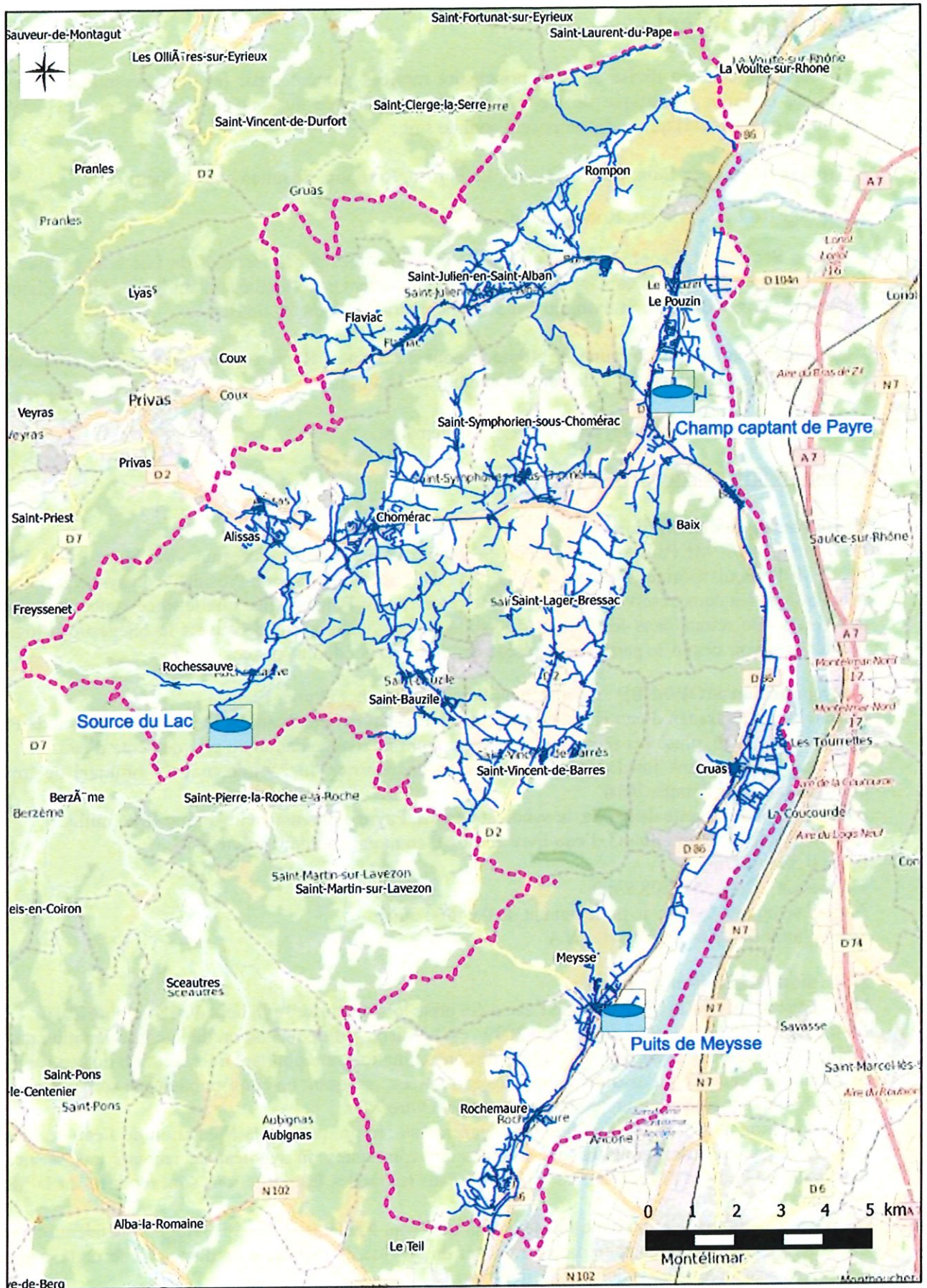


-Les Sources du Lac sur la commune de Rochessauve :
25 % de la ressource pour les 13 communes.
Autorisation : 1 200 m³/jour



- Captage de fournier sur la commune de Meysse :
Le puits de Fournier alimente les réseaux distincts des communes de Meysse et de Rochemaure.
Autorisation : 2 400 m³/jour

406 Km de réseau
50 Réservoirs.
31 sites, (20 stations de pompage et 11 surpresseurs).
Capacité de stockage : 11 197 m³



Le territoire syndical

Réseau syndical :

Le réseau syndical est divisé en trois principaux services alimentés par les deux ressources du syndicat : (Puits de la nappe phréatique de Payre 75 % de la ressource du syndicat, Sources du Lac 25 % de la ressource du syndicat) qui se décomposent comme suit :

- **Captage de Payre** : Baix, Cruas, Flaviac, Le Pouzin, Rompon, St Julien en St Alban.
- **Captage du Lac** : Alissas, Rochessauve.
- **Moyen Service** : Ce sont les communes qui sont alimentées par les sources du Lac hors période estivale, par interconnexion avec le captage de Payre. Un complément est effectué suivant les besoins : Chomérac, St Bazile, St Lager Bressac, St Symphorien Sous Chomérac, St Vincent de Barrès.
- Une exception sur la commune de Rompon pour 5 abonnés, Route du pont des étoiles, alimentés par le **captage Ile de l'Eyrieux**, exploité par la commune de la Voulte.
- **Captage de Fournier à Meysse** : Meysse, Rochemaure.

Quelques faits marquants de l'année :

Visite réseau de distribution :

Le 04 mai 2016, Mr Paul-Marie Claudon Secrétaire Général de la Préfecture, Mr Marc Pillot Agence de l'eau, Mr François Gorieu Directeur adjoint de l'ADT, ainsi que les vice-Présidents du syndicat ont visité les installations des deux réservoirs des Devès, le réservoir du Pouzin, ainsi que le tracé concernant la Dorsale des Grads. De retour dans les locaux du syndicat, les visiteurs ont découvert la télégestion (logiciel qui permet de savoir ce qui se passe sur le réseau en temps réels : débits, pannes ...)

Interconnexion SIOP/SEBP : Changement Prix de vente du m3 pour l'année :

Suite à l'arrêt du transit d'eau entre le syndicat Ouvèze-Payre et le Syndicat Des eaux du Bassin de Privas, le 31 décembre 2016, plusieurs réunions ont eu lieu pour une renégociation du prix de vente d'eau.

Suite aux négociations infructueuses, l'Etat dans un courrier du 21 juin, nous a ordonné de trouver un arrangement pour l'année 2016.

Afin de répondre à cette demande, le syndicat Ouvèze Payre a pris une délibération le 06 juillet.

A savoir de fixer le prix du m3 d'eau livré au SEBP au même montant qu'en 2015.

Prix : 0.58 €/HT/m3

+ Révision : Donc 0.59508 €/m3

Auquel se rajoute la taxe de prélèvement de 0.04660 €/m3

Soit un total de : 0.6417 €/m3 + TVA

Adhésion Médiation de l'eau :

Une convention avec la Médiation de l'eau a été prise lors du conseil syndical du 18 octobre 2016.

La médiation de l'eau, créée en octobre 2009, est un dispositif de médiation de la consommation qui permet de faciliter le règlement amiable des litiges de consommation se rapportant à l'exécution du service public de distribution d'eau et/ou d'assainissement des eaux usées, opposant un consommateur et son service d'eau ou d'assainissement situé en France Métropolitaine et Outre-Mer.

La convention a pour objet d'établir les engagements réciproques de la Médiation de l'eau et du syndicat Ouvèze Payre, afin de permettre aux abonnés des communes du syndicat de recourir aux services de la Médiation de l'eau et de préciser les conditions dans lesquelles les prestations sont rendues par la Médiation de l'eau.

En passant cette convention avec la Médiation de l'eau, Madame Pollard-Boulogne Présidente du syndicat des eaux garantit à tout consommateur relevant du service, le recours à un dispositif de règlement amiable des litiges prévu par le code de la consommation.

Demande d'intégration du Syndicat du Lavezon

Suite à différentes rencontres qui ont eu lieu entre Le Président du Syndicat des Eaux du Lavezon Monsieur Arto et La Présidente du Syndicat des Eaux Ouvèze Payre, Le président du syndicat du Lavezon souhaiterait intégrer le SIOP.

La Présidente rappelle que cette demande avait déjà été faite en 2004 et que la décision prise à l'époque avait été de reporter cette intégration, à ce moment-là, un nouveau contrat de 12 ans avait été pris par le syndicat des Eaux du Lavezon, qui arrive à son terme en décembre 2016.

A l'issue d'une présentation technique, Le conseil syndical a donné son accord de principe à la poursuite de cette démarche.

Composition du Bureau :

Présidente	Annie Pollard-Boulogne, Maire de Saint-Bauzile,
1^{er} Vice-président	Robert Cotta, Maire de Cruas, chargé de l'administration générale et aux ressources humaines
2^{ème} Vice-président	Jean Leynaud, Maire d'Alissas, chargé des finances
3^{ème} Vice-président	Gérard Béal, Maire de Flaviac, chargé des travaux sur le réseau
4^{ème} Vice-président	Christophe Vignal, Adjoint au Maire de Le Pouzin, chargé des périmètres de protection
5^{ème} Vice-président	Didier Mazzini, adjoint au maire de Meysse, chargé de l'interconnexion avec Meysse et Rochemaure

Composition du Comité Syndical :

15 communes,
30 délégués, (2 titulaires, 2 suppléants)

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Alissas :	Jean Leynaud, Céline Bacconnier	Jean-Paul Chabal Bruno Hilaire
Baix	Yves Boyer Pierre-Emmanuel Leclere	Jean-Louis Marizon, Amale Chabbert
Chomérac	Cyril Amblard Martin Roland	Véronique Aubert Laurent Dessaud
Cruas	Robert Cotta, Christine D'Aloia	Gérard Chasson Andrée Audouard
Flaviac	Gérard Beal , Gerben Tonkens	Georges Vicente Michel Constant
Meysse	Didier Mazzini René Tognetty	Audrey Codato Thierry Rochette
Le Pouzin	Gérard Ambert Christophe Vignal	Dominique Gérard Raymond Pinchenon
Rochemaure	Michel Cheynet René Jimenez	Christian Lecerf Bernard Defudes
Rochessaive	Max Lafond Daniel Reynaud	Bernard Chapus
Rompon	Jean-Louis Dutrieux Yann Vivat	Sabine Roux Colette Viallon
St Bauzile	Annie Pollard-Boulogne Charly Avon	Bernard Rosetti, Hervé Obrier
St Julien en St Alban	Daniel Bernay Julien Fougeirol	Laure Bernay Alain Mateuil
St Lager Bressac	Alain Bernard, Sylvain Ascari	Bernard Haond Josette Vincent
St Symphorien s/Chomérac	Alain Bastide Patrick Mourguet	Andréa Palaoro Jean-Luc Dagorn
St Vincent de Barrès	Christian Chebance Michel Jourdan	Jean-Claude Callon Dominique Chaize

Au mois de juin, Monsieur Bernard Defudes, élu délégué suppléant de la commune de Rochemaure a démissionné.

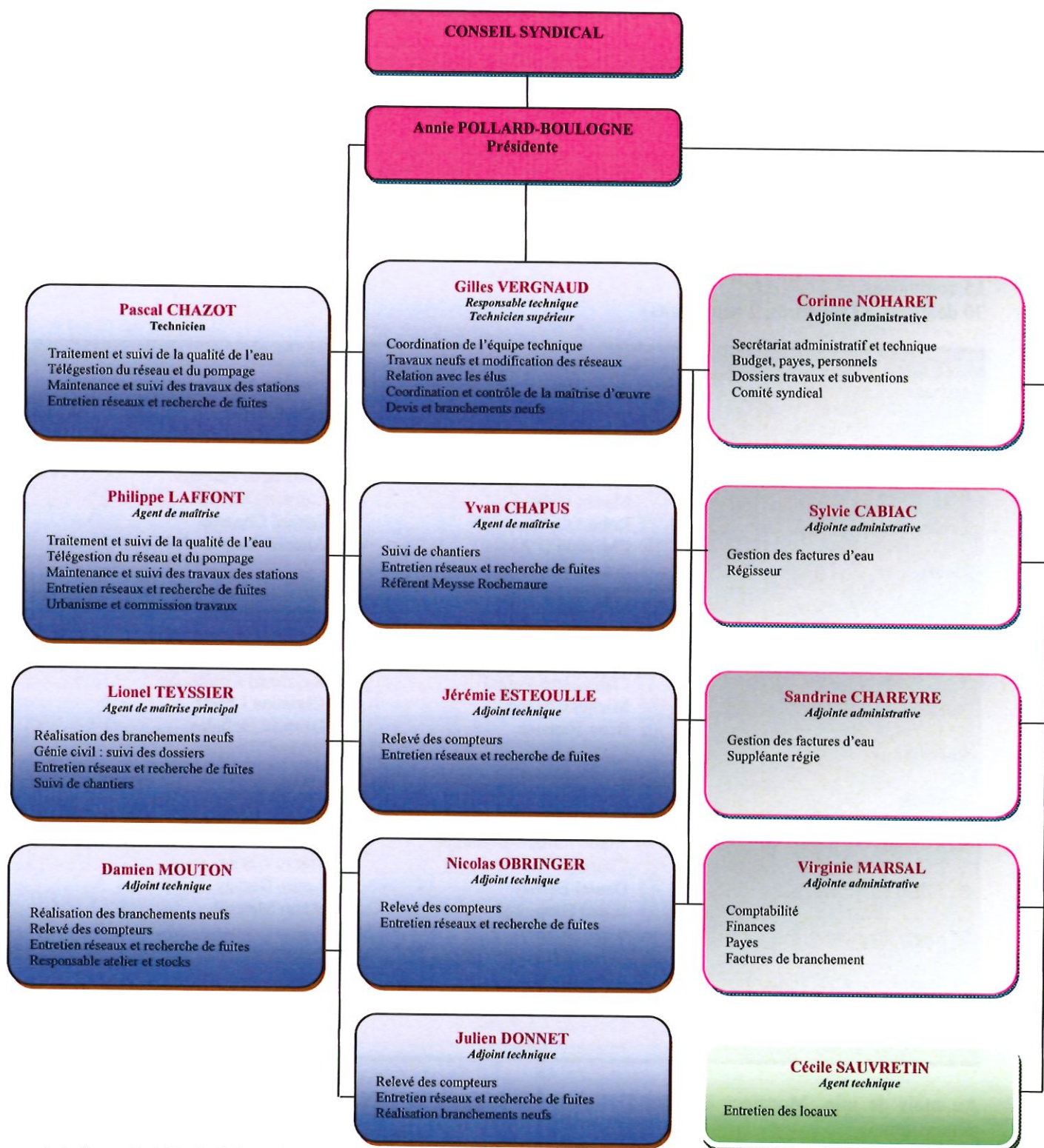
Monsieur Jean-Claude Audouard, est le nouveau délégué suppléant en remplacement de Monsieur Defudes.

II - Fonctionnement du Conseil Syndical

Au cours de l'année 2016, plusieurs réunions de natures différentes ont eu lieu :

- 2 réunions de l'exécutif
- 4 réunions du Conseil Syndical
- 3 réunions de la Commission des finances

1 - **Personnel** : L'effectif du Syndicat est composé de personnels techniques et administratifs. Les principales missions dont ils ont la responsabilité sont présentées dans l'organigramme simplifié qui suit :



Un emploi d'avenir à l'administratif au poste d'accueil, un emploi d'avenir au service technique.

2 - Information :

Bilan qualité année 2016 fourni par l'ARS (Agence Régionale de Santé) envoyé à tous les abonnés.

3 - Horaires du service :

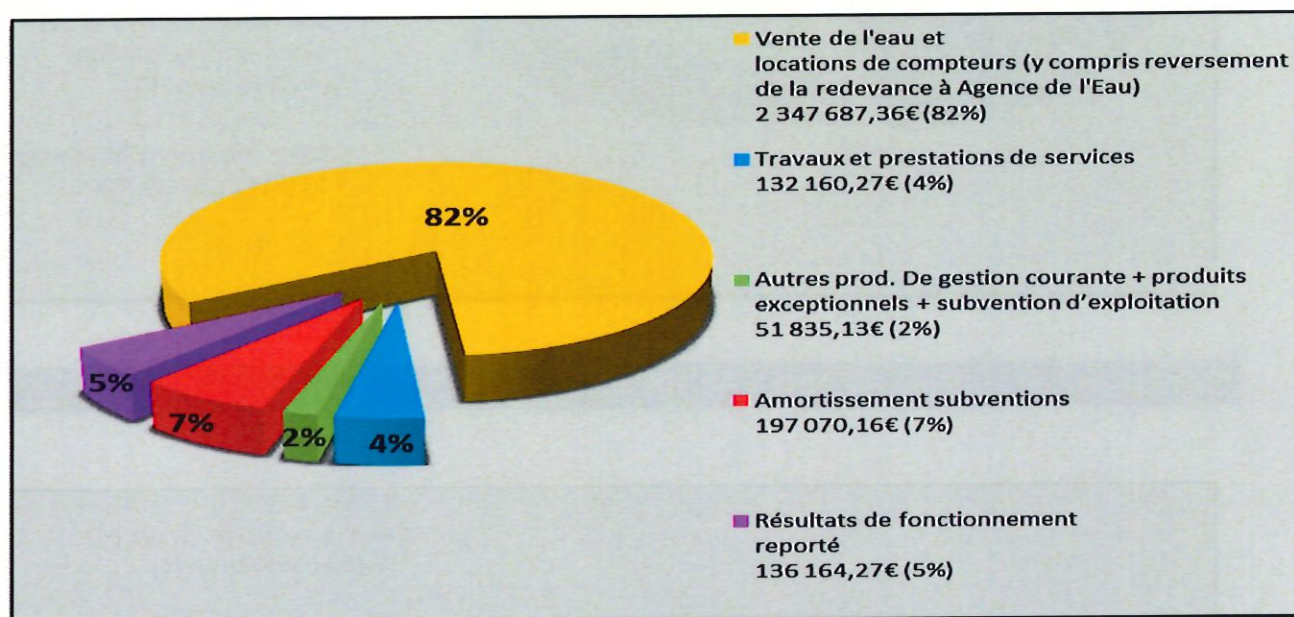
Du Lundi au jeudi : 8h-12h / 13h-17h

Le Vendredi : 8h-12h/ 13h-16h

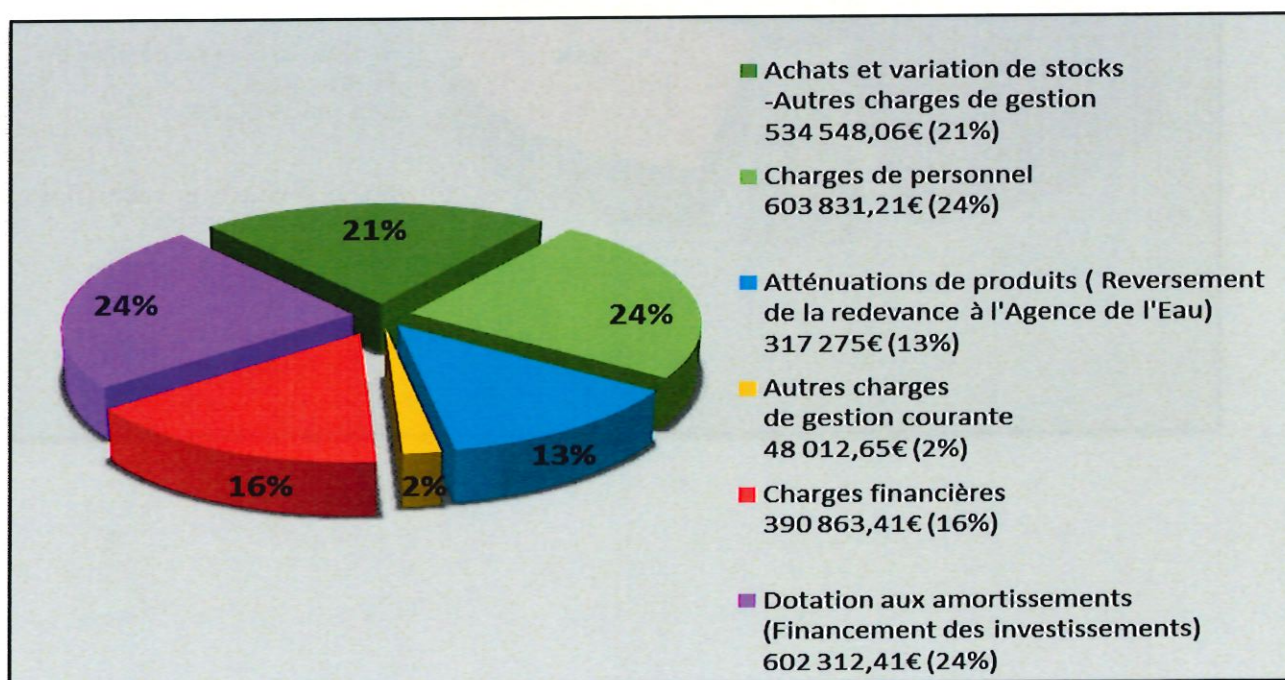
III – *Finances*

Compte administratif Syndicat Ouvèze Payre :

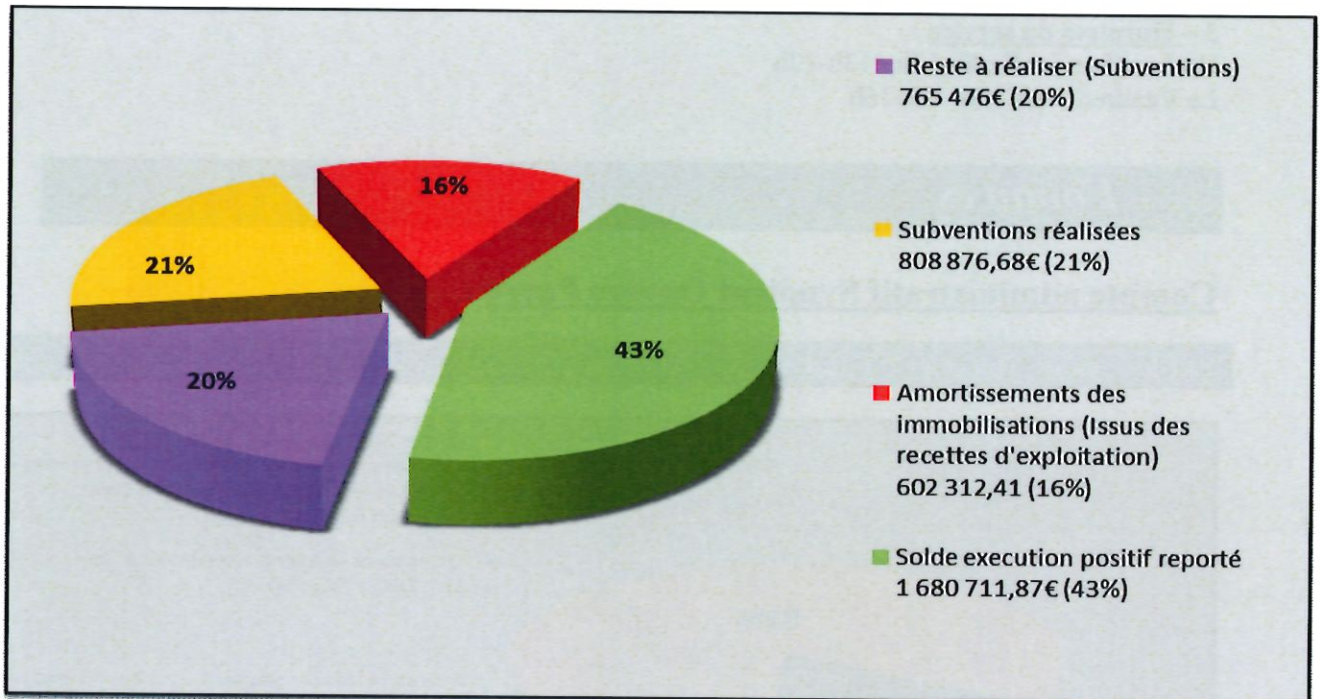
Exploitation : Recettes : Total = 2 864 917.19€ HT



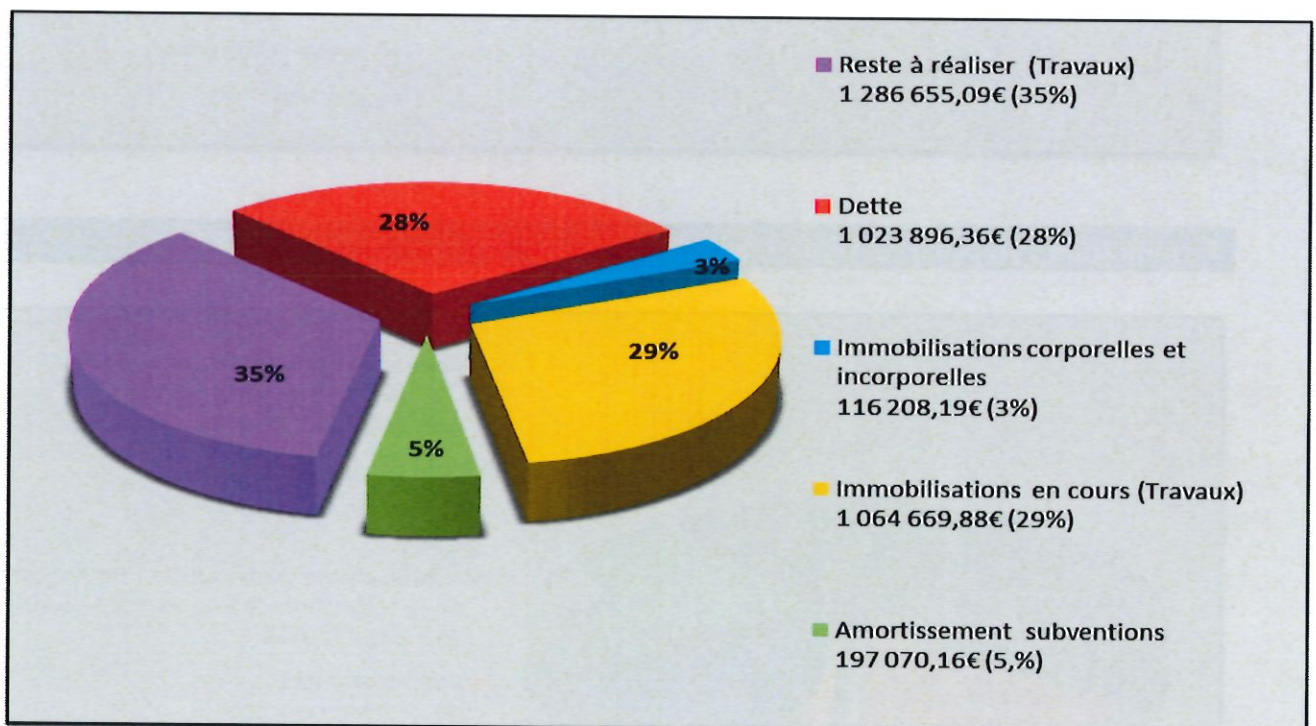
Exploitation : Dépenses : Total = 2 496 842.74€ HT



Investissements : Recettes : Total = 3 857 376.96€ HT



Investissements : Dépenses : Total = 3 688 499.68€ HT



IV - Prix du service

Prix du m3 d'eau : 1.0752 € HT

Prix du mètre cube d'eau sur les communes de : Alissas, Baix, Chomérac, Cruas, Flaviac, Le Pouzin, Rochessauve, Rompon, St Bauzile, St Julien en St Alban, St Lager Bressac, St Symphorien Sous Chomérac, St Vincent de Barrès :

Par délibération du 22/03/2016 le Conseil Syndical a décidé d'augmenter le prix de vente du mètre cube d'eau, qui passe de 1.0252 € HT/m3 à 1.0752 € HT/m3. Cette augmentation a été appliquée à partir du 1^{er} avril 2016. La redevance sur la préservation des ressources en eau fixée à 0.0727 € HT/m3 (redevance prélèvement fixée en fonction de la consommation de l'année précédente divisée par le volume d'eau distribué sur 12 mois et reversée à l'agence de l'eau).

Prix du m3 d'eau : 1.2950 € HT

Prix du mètre cube d'eau sur les communes de Meysse et Rochemaure :

Par délibération du 22/03/2016 le Conseil Syndical a décidé d'augmenter le prix de vente du mètre cube d'eau à 1.2950€ HT/m3. Cette augmentation a été appliquée à partir du 1^{er} avril 2016.

La redevance sur la préservation des ressources en eau fixée à 0.0727€ HT/m3 (redevance prélèvement fixée en fonction de la consommation de l'année précédente divisée par le volume d'eau distribué sur 12 mois et reversée à l'agence de l'eau).

La redevance sur la pollution domestique est appliquée pour toutes les communes de 0,29 € HT/m3.

Rappel : Redevance pollution domestique :

Mise en place depuis 2007 pour toutes les communes quel que soit leur taille, auparavant cette taxe n'était appliquée que dans les communes dépassant un certain seuil de population.

Taux impayés (au 31 Décembre 2016) :

Montant facturé (Factures d'eau, de branchements, divers...)	2 084 395.43 €
Montant réglé	1 939 454.27 €
Impayés	144 941.16 €
% de factures réglées	93%

Annulations et rectifications : (changement de locataire, dégrèvement accordé, erreur d'index...)

181 factures annulées pour un montant de 79 129.50 € sur 23 145 factures éditées.

Tarif locations compteurs pour toutes les communes

Partie fixe de la facture d'eau (correspond au fonctionnement du service), varie en fonction du diamètre du compteur.

Le Conseil Syndical a décidé d'augmenter les tarifs à partir du 01/04/2016 (conseil syndical du 22/03/2016)

Location compteur	Montant annuel HT
COMPTEUR Ø 15	55.00 €
COMPTEUR Ø 20	114.09 €
COMPTEUR Ø 25	135.55 €
COMPTEUR Ø 30	188.83 €
COMPTEUR Ø 40	257.68 €
COMPTEUR Ø 50	297.64€
COMPTEUR Ø 60	341.76 €
COMPTEUR Ø 80	425.90 €
COMPTEUR Ø 100	510.03 €

Tarifs concernant les demandes de raccordements :

- Forfait raccordement pour terrain viabilisé	420.00 € H.T.
- TVA 10%	42.00 €
- TOTAL TTC	462.00 €

Un devis est établi pour les travaux nécessaires au branchement au réseau public.

Prix de vente d'eau gros consommateurs

Un tarif concernant le prix du mètre cube d'eau gros consommateur a été fixé par délibération du 22/03/2016. Le conseil syndical a proposé **0.70 € /m3** pour une consommation supérieure à 100 001 m3/an.

V- Facturation

La facturation est basée sur une relève annuelle des compteurs faite par 3 agents du syndicat, elle s'est déroulée comme suit :

COMMUNE	FACTURE	DATE ESTIMATION/RELEVÉ	DATE FACTURATION
LE POUZIN	ESTIMATIVE	04/04/2016	04/04/2016
CHOMERAC	ESTIMATIVE	08/04/2016	08/04/2016
CRUAS	ESTIMATIVE	15/04/2016	15/04/2016
ROMPON	ESTIMATIVE	20/04/2016	20/04/2016
ST JULIEN EN ST ALBAN	ESTIMATIVE	26/04/2016	26/04/2016
FLAVIAC	ESTIMATIVE	29/04/2016	29/04/2016
ALISSAS	ESTIMATIVE	12/05/2016	12/05/2016
ST BAUZILE	ESTIMATIVE	12/05/2016	12/05/2016
ROCHESSAUVE	ESTIMATIVE	13/05/2016	13/05/2016
ST SYMPHORIEN SS CHOMERAC	ESTIMATIVE	13/05/2016	13/05/2016
BAIX	ESTIMATIVE	19/05/2016	19/05/2016
ST LAGER BRESSAC	ESTIMATIVE	19/05/2016	19/05/2016
ST VINCENT DE BARRES	ESTIMATIVE	25/05/2016	25/05/2016
MEYSSE	ESTIMATIVE	25/05/2016	25/05/2016
ROCHEMAURE	ESTIMATIVE	26/05/2016	26/05/2016
LE POUZIN	REELLE	DU 16/08/2016 AU 26/08/2016	02/09/2016
CHOMERAC	REELLE	DU 29/08/2016 AU 09/09/2016	21/09/2016
CRUAS	REELLE	DU 12/09/2016 AU 20/09/2016	29/09/2016
ROMPON	REELLE	DU 21/09/2016 AU 22/09/2016	06/10/2016
ST JULIEN EN ST ALBAN	REELLE	DU 23/09/2016 AU 28/09/2016	12/10/2016
FLAVIAC	REELLE	DU 29/09/2016 AU 04/10/2016	14/10/2016
ALISSAS	REELLE	DU 04/10/2016 AU 06/10/2016	17/10/2016
ST BAUZILE	REELLE	DU 07/10/2016 AU 07/10/2016	17/10/2016
ROCHESSAUVE	REELLE	DU 10/10/2016 AU 11/10/2016	19/10/2016
ST SYMPHORIEN SS CHOMERAC	REELLE	DU 12/10/2016 AU 13/10/2016	20/10/2016
BAIX	REELLE	DU 17/10/2016 AU 19/10/2016	21/10/2016
ST LAGER BRESSAC	REELLE	DU 20/10/2016 AU 24/10/2016	27/10/2016
ST VINCENT DE BARRES	REELLE	DU 25/10/2016 AU 27/10/2016	03/11/2016
MEYSSE	REELLE	DU 02/11/2016 AU 07/11/2016	10/11/2016
ROCHEMAURE	REELLE	DU 08/11/2016 AU 18/11/2016	21/11/2016

VI- Bilan des abonnements

Nombre d'abonnés pour l'année :

COMMUNES	ABONNES 2015	ABONNES 2016	ECART 2015/2016
ALISSAS	662	668	6
BAIX	564	585	21
CHOMERAC	1652	1670	18
CRUAS	1473	1497	24
FLAVIAC	661	665	4
LE POUZIN	1583	1586	3
MEYSSE	663	668	5
ROCHEMAURE	1061	1076	15
ROCHESSAUVE	214	217	3
ROMPON	510	515	5
ST BAUZILE	143	143	0
ST JULIEN EN ST ALBAN	731	741	10
ST LAGER BRESSAC	404	409	5
ST SYMPHORIEN S/CHOMERAC	354	372	18
ST VINCENT DE BARRES	393	393	0
TOTAL	11 068	11 205	137

Nouveaux abonnés au cours de l'année :

	2014	2015	2016
Nouveaux abonnés	63	1882	137
Résiliation abonnés	21	16	23

Les travaux de branchements ont été réalisés soit par le Syndicat, soit par une entreprise.

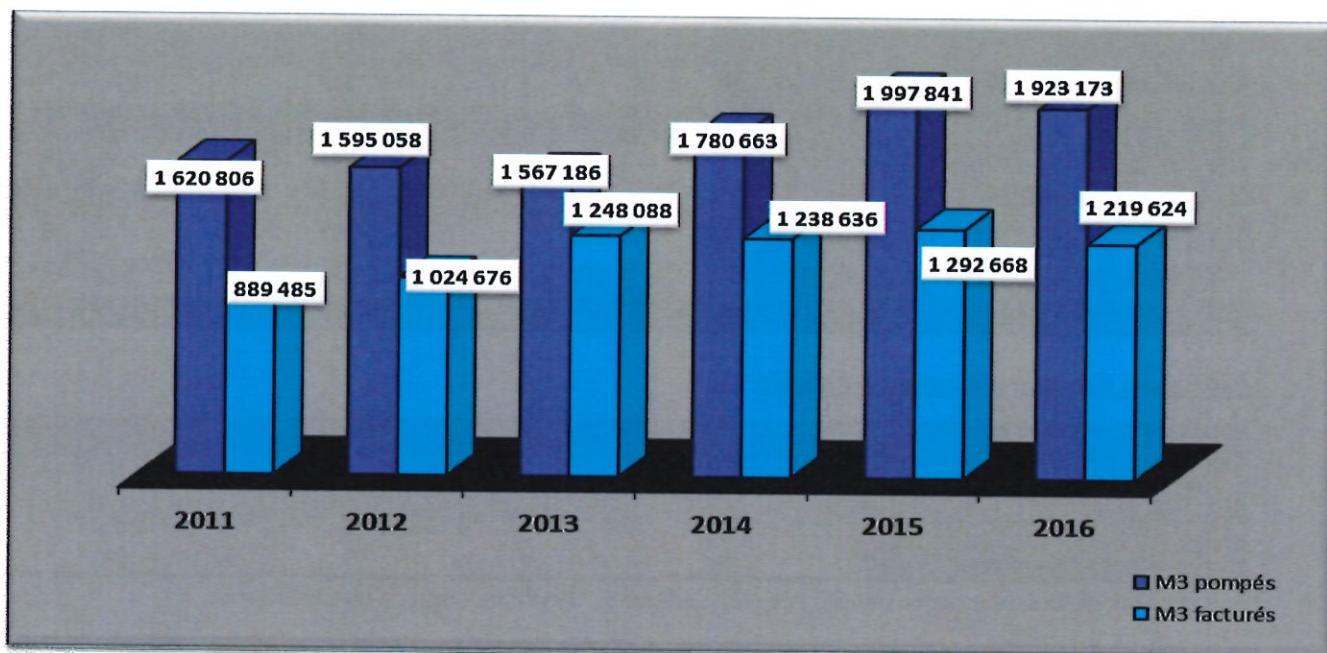
Nouveaux branchements

Communes	Entreprise titulaire du marché à B.C.	Lotissements	Service Technique du Syndicat	Total
Alissas	0	4	2	6
Baix	1	13	6	20
Chomérac	14	3	8	25
Cruas	6	0	2	8
Flaviac	1	0	2	3
Le Pouzin	6	1	4	11
Meysse	0	0	0	0
Rochemaure	8	0	5	13
Rochessauve	1	0	1	2
Rompon	4	0	1	5
St Bazile	0	0	1	1
St Julien en St Alban	4	4	1	9
St Lager Bressac	1	0	5	6
St Symphorien sous Chomérac	11	4	2	17
St Vincent de Barres	1	0	1	2
Total	58	29	41	128

Pour information : pour l'année 2015 : 202 branchements.

VII – Bilan des consommations

Ensemble des communes	
Année 2015	Année 2016
Nombre de m3 pompés 1 997 841	Nombre de m3 pompés 1 923 173
Nombre de m3 Facturés 1 292 668	Nombre de m3 Facturés 1 219 624
Ecart 705 173	Ecart 703 549



VIII- Rendement du réseau de distribution :

Objectifs :

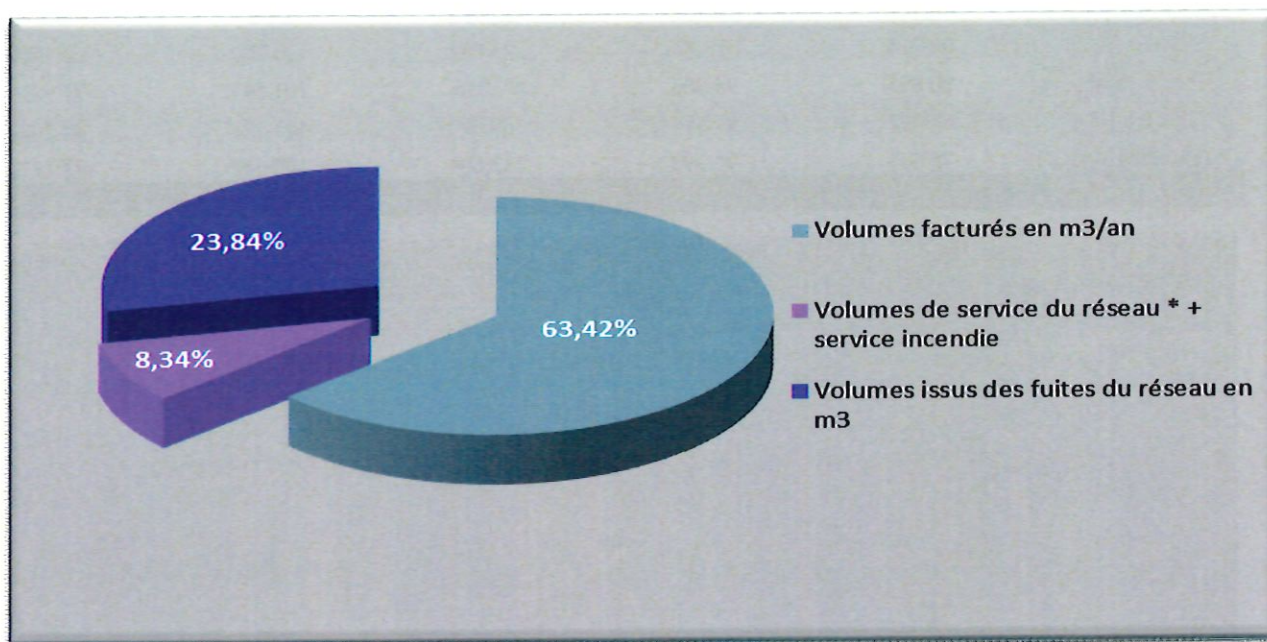
- Connaître les performances des installations, en vue de les améliorer, est un des objectifs importants du syndicat afin de limiter les prélèvements sur nos ressources en eau.
- Connaître la part des volumes d'eau introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les usagers ayant souscrits un abonnement sur le périmètre du syndicat.

Pour cela, les données nécessaires pour le calcul du rendement sont :

- les volumes produits sur 12 mois.
- les volumes consommés issus du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs.
- les volumes consommés sans comptage, type service incendie (estimés).
- les volumes de service du réseau (estimés).

Volumes facturés en m3/an	1 219 624,00	63.42%
Volumes de service du réseau * + service incendie	160 472,00	8.34%
Volumes issus des fuites du réseau en m3	543 077,00	28.24%
Volumes produits en m3/an (pompage + captage)	1 923 173.00	100,00%

*exemple : nettoyage des réservoirs, casses suivies d'une remise en eau et d'un nettoyage des réseaux, changements de compteurs, fuites avant compteur, dégrèvements exceptionnels, trop plein des Sources du Lac.



Rendement du réseau = 71.76 %

Mode de calcul du rendement du réseau

Réseau linéaire = 406 km

Si le rendement n'atteint pas 85 %, il doit être au moins égal (en %) à 65 + 0.2 ILC.

Indice Linéaire de Consommation (ILC) est égal :

ILC = Volume comptabilisé (facturé)/longueur des conduites de transport et de distribution

$$ILC = \frac{1\,219\,624 \text{ m}^3 \text{ facturés/an}}{406 \times 365 \text{ jours}} = 8.23 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

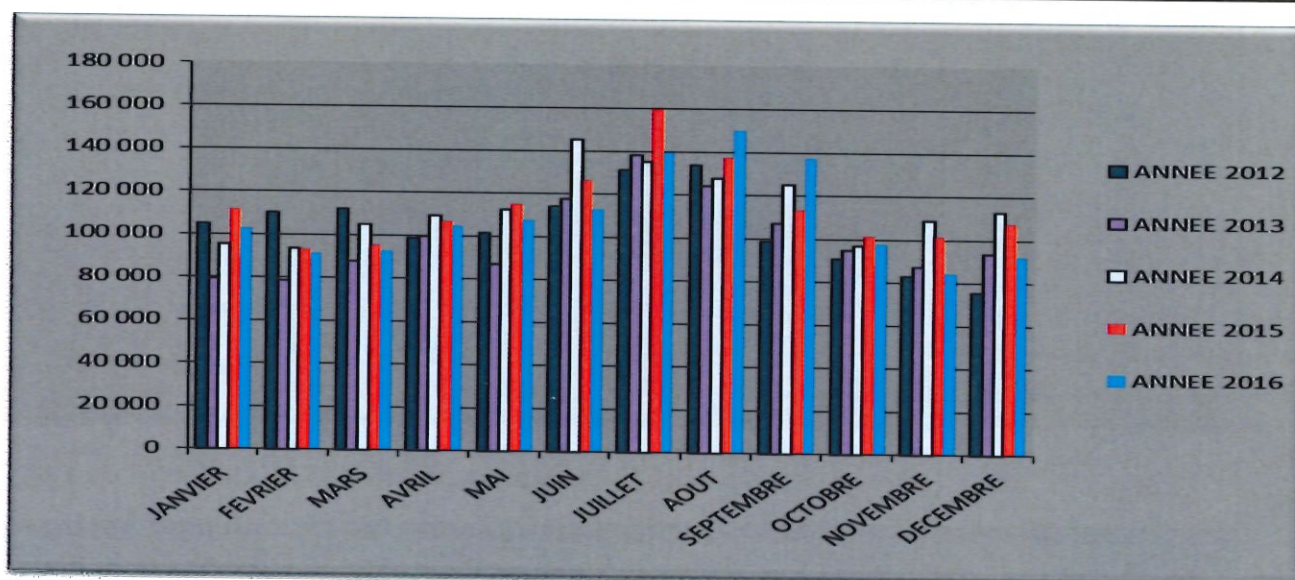
Le rendement du réseau n'atteignant pas 85 %, il doit être au moins égal :

$$65 + (0.2 \times 8.23) = 66.65\%$$

Le rendement du réseau étant de 71.76 %, il est donc supérieur 66.65 %

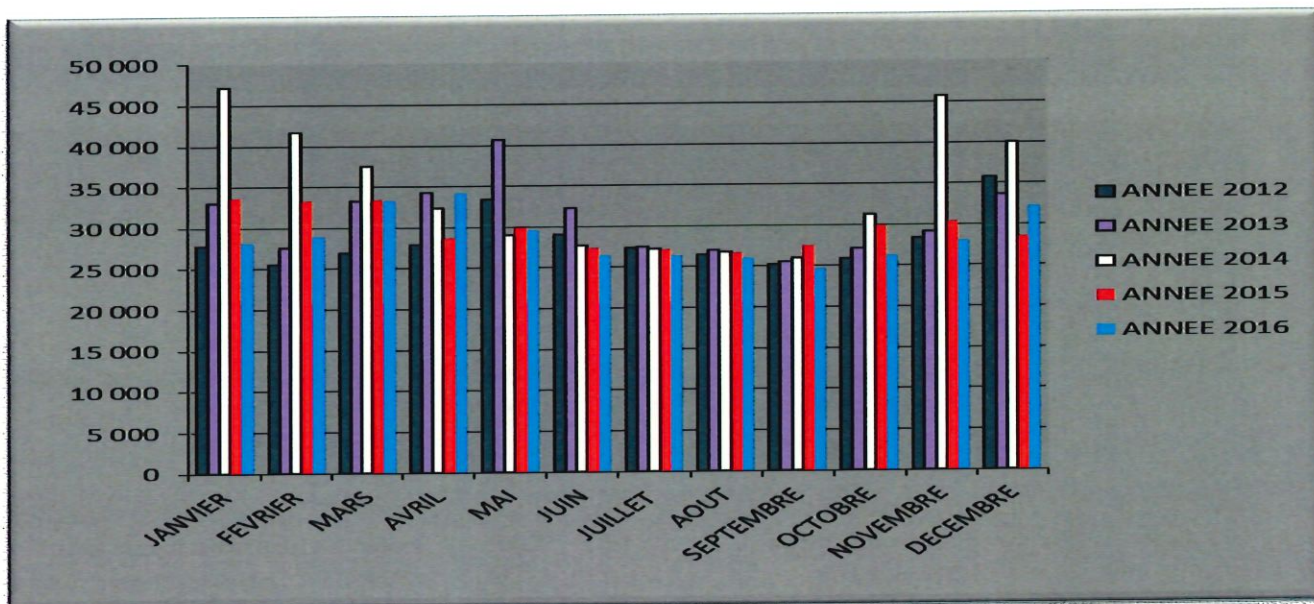
Production station Payre Le Pouzin en m3

MOIS	ANNEE 2012	ANNEE 2013	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016
JANVIER	105 106	79 424	95 449	111 345	102 940
FEVRIER	110 353	78 675	93 601	93 278	91 340
MARS	111 935	87 819	105 162	95 118	92 535
AVRIL	98 589	99 622	109 479	106 836	104 474
MAI	101 510	87 100	112 350	115 036	107 698
JUIN	114 208	117 638	145 418	126 347	112 717
JUILLET	131 403	138 571	135 170	159 727	139 545
AOUT	133 894	124 488	127 619	137 674	150 190
SEPTEMBRE	98 714	107 090	124 982	113 280	137 625
OCTOBRE	90 895	94 806	97 045	101 541	97 921
NOVEMBRE	83 072	87 574	109 090	101 393	84 502
DECEMBRE	75 683	93 397	112 804	107 657	92 121
TOTAL	1 255 362	1 196 204	1 368 169	1 369 232	1 313 608



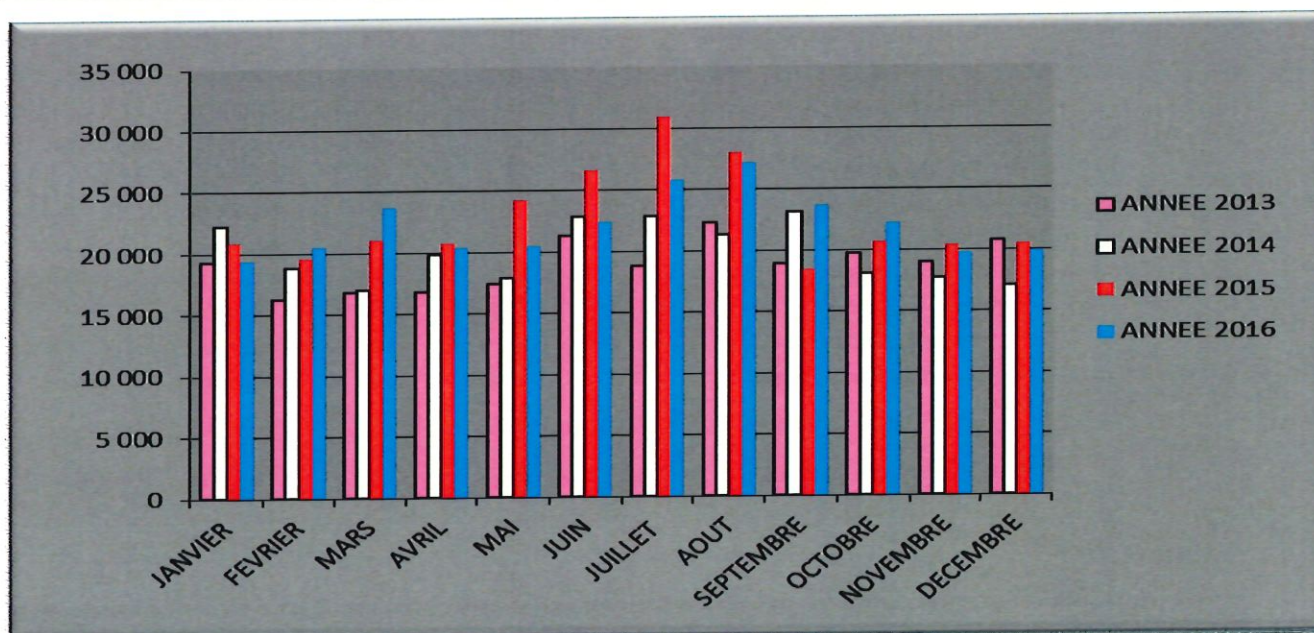
Production Les sources du Lac Rochessaive en m3

MOIS	ANNEE 2012	ANNEE 2013	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016
JANVIER	27 771	33 039	47 208	33 661	28 112
FEVRIER	25 536	27 558	41 632	33 293	28 949
MARS	26 935	33 289	37 592	33 439	33 261
AVRIL	27 929	34 330	32 340	28 640	34 193
MAI	33 373	40 644	28 999	29 956	29 620
JUIN	29 048	32 288	27 727	27 329	26 402
JUILLET	27 368	27 468	27 227	27 136	26 315
AOUT	26 449	27 041	26 738	26 629	26 017
SEPTEMBRE	25 199	25 568	26 038	27 480	24 604
OCTOBRE	25 937	27 148	31 277	29 908	26 195
NOVEMBRE	28 354	29 129	45 729	30 373	27 992
DECEMBRE	35 797	33 660	39 987	28 437	32 147
TOTAL	339 696	371 162	412 494	356 281	343 807



Production Fournier Meysse en m3

MOIS	ANNEE 2013	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016
JANVIER	19 304	22 254	20 852	19 430
FEVRIER	16 296	18 814	19 611	20 498
MARS	16 858	16 999	21 004	23 742
AVRIL	16 820	19 844	20 796	20 436
MAI	17 432	17 933	24 305	20 499
JUIN	21 350	22 894	26 672	22 390
JUILLET	18 822	22 873	30 989	25 818
AOUT	22 343	21 298	28 011	27 234
SEPTEMBRE	18 897	23 123	18 448	23 699
OCTOBRE	19 800	18 098	20 724	22 284
NOVEMBRE	19 055	17 720	20 431	19 744
DECEMBRE	20 762	17 079	20 485	19 984
TOTAL	227 739	238 929	272 328	265 758



Capacité de stockage

Communes	Désignation	Nbrs de cuves	Capacité par cuve M3	Volume total M3	Type
ALISSAS	Réservoir la rageasse	2	200	400	Distribution
	Réservoir la roche	2	100	200	Distribution
BAIX	Bâche les buis	1	50	50	Station de pompage
	Réservoir la malboissière	1	200	200	Distribution
CHOMERAC	Réservoir champelogne	1	200	200	Station de pompage, distribution
	Réservoir fassemale	1	100	100	Distribution
	Réservoir le vignarés	2	250	500	Distribution
	Réservoir les véoux	2	15	30	Distribution
CRUAS	Réservoir le château	1	500	500	Surpresseur, chloration, distribution
FLAVIAC	Réservoir haut léouze	2	15	30	Surpresseur, distribution
	Réservoir le cros	2	150	300	Station de pompage, distribution
	Réservoir léouze	1	100	100	Station de pompage
LE POUZIN	Réservoir serre pétou bs	2	500	1000	Distribution
	Réservoir serre pétou hs	2	500	1000	Station de pompage, distribution
MEYSSE	Réservoir laubre	1	400	400	Station de pompage, distribution
	Réservoir laubre haut	1	200	200	Distribution
	Bâche chanaud	1	10	10	Station de pompage
	Réservoir chanaud	1	50	50	Distribution
ROCHEMAURE	Réservoir cité du barrage	2	300	600	Surpresseur, distribution
	Réservoir montée du château	1	200	200	Station de pompage, distribution
	Réservoir la chapelle de videaux	1	7	7	Station de pompage, distribution
	Réservoir les videaux	1	200	200	Distribution
	Réservoir fraysse bs	1	100	100	Station de pompage
	Réservoir de fraysse ms	1	400	400	Station de pompage, distribution
	Réservoir la blache	1	200	200	Distribution
ROCHESSAUVE	Réservoir laval	2	10	20	Distribution
	Réservoir le lac	1	80	80	Surpresseur, chloration, distribution
	Réservoir le vernet	1	30	30	Distribution
	Réservoir les alligiers	1	50	50	Station de pompage, distribution
	Bâche les rancs	1	3	3	Surpresseur
ROMPON	Bâche les rialles	1	200	200	Station de pompage
	Bâche les vérillons	1	6	6	Station de pompage
	Réservoir chalos	1	150	150	Station de pompage, distribution
	Réservoir coste pavie	1	20	20	Station de pompage
	Réservoir plateau de rompon	1	12,5	12,5	Distribution
	Réservoir tallans	1	50	50	Distribution, chloration
	Bâche les viaux	1	3	3	Surpresseur
ST BAUZILE	Réservoir le duc	2	15	30	Surpresseur, distribution
	Bâche la grangette	1	4	4	Station de pompage
	Réservoir dianoux	2	75	150	Distribution
	Bâche petit barry	1	4	4	Surpresseur
ST JULIEN ST ALBAN	Réservoir chaliac	2	150	300	Station de pompage, distribution
	Réservoir l'arbre hs	1	150	150	Distribution
	Réservoir l'arbre ms	2	50	100	Distribution
ST LAGER DE BRESSAC ST SYMPHORIEN CHOMERAC	Réservoir vieux st lager	1	100	100	Surpresseur, distribution
	Réservoir les devés nord	2	200	400	Distribution, chloration
	Réservoir les devés sud	2	1000	2000	Distribution, chloration
ST VINCENT DE BARRES	Réservoir les périères	2	75	150	Distribution
	Bâche salavayre	1	8	8	Surpresseur
	Réservoir meyrenas	2	100	200	Distribution
Cumul	50	68	11197,50		

Linéaire de réseau

Communes	Total
Alissas	23.18
Baix	25.00
Chomérac	60.60
Cruas	29.50
Flaviac	17.18
Meysse /Rochemaure	56.00
Le Pouzin	39.10
Rochessauve	11.80
Rompon	31.80
Saint Bazile	13.10
Saint Julien en Saint Alban	23.40
Saint Lager Bressac	29.62
Saint Symphorien Ss Chomérac	17.66
Saint Vincent de barres	29.06
TOTAL	406

IX- Incidents sur le Réseau :

Dates	COMMUNES	Diamètre	Syndicat	Entreprise
19/01/2016	Cruas - Avenue de Lumas - Recherche	Ø 80		X
20/01/2016	Flaviac - recherche	Ø 25 PLOMB		X
21/01/2016	Rochessauve - Alligier - Recherche	Ø 90 PVC	X	
22/01/2016	Rompon - Prioron	Ø 63		X
22/01/2016	Cruas - Recherche	Ø 125		X
25/01/2016	Baix - Saint Euphémie - Recherche	Ø 150		X
27/01/2016	Alissas - Antenne Lemps - Recherche	Ø 60	X	
18/02/2016	Chomérac - La Vialatte - Recherche	Ø 60F		X
19/02/2016	Saint Lager Bressac - Cimetière	Ø 100		X
22/02/2016	Saint Vincent de Barres - Moulin du Geai - Recherche	Ø 60F		X
23/02/2016	Le Pouzin - La poste	Ø 60		X
07/03/2016	Baix - Saint Euphémie	Ø 150		X
09/03/2016	Saint Symphorien sous Chomérac- Route du Temple (casse entreprise)	Ø 63	X	
22/03/2016	Rochemaure - Chemin de Chauvrière	Ø 50	X	
15/04/2016	Alissas - Impasse de l'Esclopier	Ø 63		X
07/06/2016	Le Pouzin - Quai Revollat - Renouvellement Fonte	Ø 60		X
19/06/2016	Saint Lager Bressac- Bremonde - Fuite branchement	Ø 25	X	
09/08/2016	Rochessauve - Vignasse Est	Ø 125		X
26/11/2016	Rochessauve - Sous Reynaud - 150 Emboitement	Ø 150		X
26/12/2016	Flaviac - RN 104	Ø 150		X

- **Totaux** : 20 interventions
- **Syndicat** : 5 interventions
- **Entreprise titulaire du marché à bons de commande** : 15 interventions
- **Pour mémoire année 2015** : 25 interventions
- **Continuité du service** : Le réseau d'eau potable, avec les travaux réalisés depuis ces dernières années (renouvellement, maillage, télégestion) nous permet de limiter les interruptions du service au maximum.

X- Qualité et sécurité du réseau :

Télégestion :

La télégestion répond aux besoins de surveillance, de pilotage, et de contrôle à distance permanent et automatisé d'installations techniques (réservoirs, stations de pompage et de comptage : production et distribution, traitement de l'eau).

Afin d'optimiser la continuité et la qualité du service public, le personnel technique du syndicat raccorde chaque année, depuis 1995, les différentes installations du réseau de distribution de l'eau à ce système.

Ces équipements sont reliés à un ordinateur central de supervision qui permet aux agents de connaître en temps réel l'état général des stations, des réservoirs sous forme de graphiques, de courbes, d'alarmes ainsi que tous les bilans automatiques sous forme de tableurs pour le suivi des consommations .

XI- Qualité de l'eau distribuée : un enjeu prioritaire, une eau du robinet de qualité constamment contrôlée.

Le contrôle de la qualité des eaux est assuré conformément à la réglementation en vigueur.
La qualité de l'eau est contrôlée à la fois au niveau de la production et au niveau de la distribution.

Au cours de l'année 2016, l'ARS et le Syndicat ont fait réaliser 70 prélèvements.

Les analyses sont réalisées selon des méthodes de références par des laboratoires agréés. Les frais de prélèvements et d'analyses sont à la charge du Syndicat.

L'ensemble de ces analyses fait l'objet d'un rapport annuel établi par l'ARS qui est mis à la disposition des abonnés dans les mairies et au Syndicat.

A savoir également, les deux stations de traitement de nos ressources :

- les captages de Payre et les Sources du Lac sont vérifiés en permanence par télésurveillance et les techniciens font des visites régulièrement sur site pour s'assurer du bon fonctionnement.

Par ailleurs des autocontrôles sont effectués régulièrement par les techniciens sur l'ensemble du réseau.

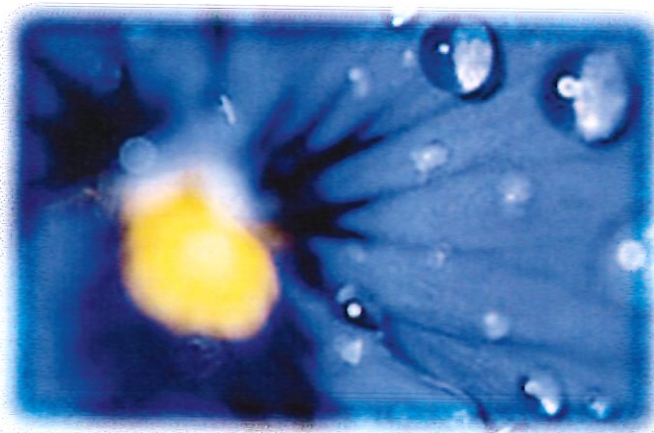
Analyses

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION	COMMUNE DU P.S.A.	Limites de qualité	
			CONF. CHIM.	CONF. BACT.
7-janv.	ECOLE	FLAVIAC	C	C
12-janv.	MAIRIE	CRUAS	C	C
12-janv.	MAISON DE RETRAITE	CHOMERAC	C	C
15-janv.	QUARTIER SUD SIBILLE	ROCHEMAURE	C	C
18-janv.	RESERVOIR LES ALLIGIERS	ROCHESSAUVE	C	C
18-janv.	FOURNIER STATION LAVEZON	MEYSSE	C	C
4-févr.	MAIRIE	MEYSSE	C	C
4-févr.	ECOLE	ALISSAS	C	C
4-févr.	RESERVOIR HAUT SERVICE	LE POUZIN	C	C
4-févr.	MAIRIE	ST BAUZILE	C	C
19-févr.	SALLE DES FETES	BAIX	C	C
26-févr.	COL DE VIAUX HABITATION FAURE	ROMPON	C	C
10-mars	MAIRIE	ROCHESSAUVE	C	C
10-mars	ECOLE	ST JULIEN EN ST ALBAN	C	C
18-mars	ECOLE	ST LAGER DE BRESSAC	C	C
18-mars	LES BLACHES HABITATION DRUET	ROCHEMAURE	C	C
18-mars	LES BLACHES HABITATION DRUET	ROCHEMAURE	C	C
22-mars	ECOLE	LE POUZIN	C	C
22-mars	ECOLE	LE POUZIN	C	C
7-avr.	ECOLE	ST VINCENT DE BARRES	C	C
7-avr.	HAMEAU LE PRES HABITATION DEVAL	ROCHESSAUVE	C	C
7-avr.	ECOLE	ST VINCENT DE BARRES	C	C
7-avr.	HAMEAU LE PRES HABITATION DEVAL	ROCHESSAUVE	C	C
8-avr.	RESERVOIR HAUT SERVICE	LE POUZIN	C	C
12-avr.	MAIRIE	CRUAS	C	C
27-avr.	FOURNIER STATION LAVEZON	MEYSSE	C	C
3-mai	QUARTIER SUD SIBILLE	ROCHEMAURE	C	C
3-mai	FOURNIER STATION LAVEZON	MEYSSE	C	C
9-mai	CENTRE LOCAL EUROFIN	LE POUZIN	C	C
20-mai	ECOLE	FLAVIAC	C	C
20-mai	MAIRIE	ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC	C	C
25-mai	CAPTAGE PAYRE	LE POUZIN	C	C
13-juin	COL DE VIAUX HABITATION FAURE	ROMPON	C	C
17-juin	MAISON DE RETRAITE	CHOMERAC	C	C
17-juin	BOULODROME	ROMPON	C	C
24-juin	LES VIDEAUX HABITATION COLENSON	ROCHEMAURE	C	C
30-juin	RESERVOIR HAUT SERVICE	LE POUZIN	C	C
12-juil.	BOURG CENTRE HABITATION MARTIN	BAIX	C	C
12-juil.	BOURG CENTRE HABITATION CHANUT	ROCHESSAUVE	C	C
12-juil.	MAIRIE	MEYSSE	C	C
12-juil.	BOURG CENTRE HABITATION PERNON	ST BAUZILE	C	C
22-juil.	ECOLE	ST JULIEN EN ST ALBAN	C	C
4-août	LE LAC CAPTAGE	ROCHESSAUVE	C	C
11-août	RESERVOIR HAUT SERVICE	LE POUZIN	C	C
11-août	BOULANGERIE	ST LAGER DE BRESSAC	C	C
11-août	BOULANGERIE	ST LAGER DE BRESSAC	C	C
24-août	MAIRIE	ROCHEMAURE	C	C
2-sept.	COL DE VIAUX HABITATION FAURE	ROMPON	C	C
2-sept.	ECOLE	FLAVIAC	C	C
8-sept.	ECOLE	ALISSAS	C	C
8-sept.	ECOLE	ALISSAS	C	C
14-sept.	BOURG CENTRE LOCAL EUROFIN	LE POUZIN	C	C
14-sept.	CANTINE	ST VINCENT DE BARRES	C	C
14-sept.	LES BLACHES HABITATION DRUET	ROCHEMAURE	C	C
21-sept.	LE LAC	ROCHESSAUVE	C	C
7-oct.	MAISON DE RETRAITE	CHOMERAC	C	C

14-oct.	LES VIDEAUX HABITATION COLENSON	ROCHEMAURE	C	C
19-oct.	ECOLE	BAIX	C	C
3-nov.	LA POSTE	CRUAS	C	C
3-nov.	ZONE ARTISANALE	CRUAS	C	C
3-nov.	MAIRIE	ROCHEMAURE	C	C
4-nov.	ECOLE	ALISSAS	C	C
23-nov.	RESERVOIR LES ALLIGIERS	ROCHESSAUVE	C	C
23-nov.	FOURNIER STATION LAVEZON	MEYSSE	C	C
29-nov.	RESERVOIR HAUT SERVICE	LE POUZIN	C	C
30-nov.	COL DE VIAUX HABITATION FAURE	ROMPON	C	C
2-déc.	MAIRIE	ROMPON	C	C
2-déc.	MAIRIE	ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC	C	C
14-déc.	MAIRIE	ROCHESSAUVE	C	C
29-déc.	RESERVOIR HAUT SERVICE	LE POUZIN	C	C

Application du plan Vigipirate renforcé :

Depuis l'année 2006 et depuis les évènements de 2015, le plan Vigipirate est resté en vigilance rouge, des consignes strictes ont été données pour la surveillance du réseau. Le taux de chloration est resté à 0,3 mg/l au point de mise en distribution, et 0,1 mg/l dans les réseaux.



XII- Investissements :

Renouvellement du Marché Maîtrise d'œuvre :

Le contrat de Maîtrise d'œuvre était arrivé à expiration - Compte tenu que le Syndicat ne dispose pas de moyens pour assurer lui-même la préparation des études techniques et le suivi des travaux, il était nécessaire d'engager une consultation afin de passer un nouveau marché de Maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux d'alimentation en eau potable à réaliser sur l'ensemble du territoire du Syndicat.

La consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre à Bons de Commande a été passée selon la procédure adaptée conformément aux codes des marchés publics a été faite du 21/07/2016 au 20/09/2016.

Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable sur l'ensemble du syndicat.

Sept bureaux d'études ont fait acte de candidature.

Après étude des dossiers, trois bureaux d'études ont été retenus, une proposition financière correspondant à un pourcentage (taux unique pour une mission complète) leur a été demandée.

La commission d'appel d'offres a étudié les différentes propositions.

A l'issue de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir le Bureau d'Etudes NALDEO qui a fait la meilleure proposition à savoir : 5.9 % taux unique pour une mission complète.

Après en avoir délibéré lors du conseil syndical du 18 octobre, le Conseil Syndical a approuvé le marché à bons de commande de Maîtrise d'œuvre à intervenir entre le syndicat et le bureau d'Etudes Naldéo au taux unique de 5.9 % pour une mission complète, un montant maximum de 400 000 € HT pour une durée maximale de 4 ans, et a autorisé Madame la présidente à signer le marché correspondant et les pièces annexes.

Travaux d'alimentation en eau potable à réaliser sur le territoire du syndicat : Renforcement et extension de réseaux, accord-cadre à bons de commande 2016/2020

Lot unique : canalisations – robinetterie – Fontainerie – Ouvrages

Chaque année le Syndicat réalise des travaux d'alimentation en eau potable sur les diverses communes du Syndicat, comprenant :

- Des travaux de pose de canalisation d'eau potable en tranchée ou en encorbellement, de transfert et d'antennes de distribution,
- Des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable, en tranchée ou en encorbellement,
- Des travaux de pose de branchements particuliers nouveaux et de renouvellement de branchements particuliers existants,
- Des réparations d'urgences de canalisations en eau potable,
- Des poses d'appareillage, de régulateurs et de robinets-vannes sous regards de visite.

L'accord-cadre à bons de commande paraît bien adapté. Les travaux seront lancés par bons de commande auprès de l'entreprise ou des entreprises bénéficiaire(s) du marché, en fonction des besoins et des financements disponibles.

L'accord-cadre à bons de commande sera prévu pour une durée de 4 ans.

La valeur des prestations susceptibles d'être commandées sur 4 ans n'excèdera pas 5.000.000,00 Euros H.T.

Ces travaux feront l'objet d'un accord cadre à Bons de Commande, passé selon Procédure Adaptée, conformément aux articles 27, 78, 79 et 80 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Après l'Ouverture des Plis et après présentation du rapport de dépouillement en date du 12 décembre, il apparaissait que l'Entreprise RAMPA T.P. – 07250 Le Pouzin était la plus compétitive.

Madame la Présidente a soumis au Comité Syndical, l'accord-cadre à Bons de Commande passé selon Procédure Adaptée, à intervenir entre le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Ouvèze-Payre et l'Entreprise RAMPA T.P., concernant les travaux d'Alimentation en Eau Potable, à réaliser sur le Territoire des Communes du Syndicat – Renforcement et extension des réseaux – Lot unique : Canalisations – Robinetterie – Fontainerie – Ouvrages.

Après délibération, le conseil syndical a approuvé l'accord cadre à bons de commande et à autoriser la Présidente à signer les documents.

Avant-projet extension de réseau vers habitat existant – Commune d'Alissas lieu-dit Fontmerveillouse

Madame la Présidente a exposé au Comité Syndical l'avant-projet concernant les travaux d'extension de réseau vers habitat existant, à réaliser sur la Commune d'Alissas – Lieu-dit « Fontmerveillouse ».

Ce dossier est estimé, somme à valoir comprise à 200.000,00 Euros H.T.

Les travaux projetés comprennent :

Commune d'Alissas – lieu-dit « Fontmerveillouse »

- Fourniture et pose en tranchée de 1720 ml de conduite en PEHD Ø 75/58.2 mm, ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Création de 6 branchements particuliers,
- Contrôles et essais en pression,
- Raccordements au réseau existant,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement des travaux.

Cet avant-projet a été approuvé à l'unanimité lors du conseil syndical du 13 décembre.

Avant-projet Renouvellement réseaux 2017

Madame la Présidente a exposé au Comité Syndical l'avant-projet concernant les travaux de renouvellement de réseaux 2017, à réaliser sur les Communes de Cruas, Le Pouzin, Meysse, St Vincent de Barrès.

Ce dossier est estimé, somme à valoir comprise à 440.000,00 Euros H.T.

Les travaux projetés comprennent :

Commune de Cruas – Rue Grangevielle – Rue des Hirondelles

- Fourniture et pose en tranchée de 140 ml de conduite fonte Ø 60 mm et 320 ml de conduite fonte Ø 150 mm, ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Reprise de 10 branchements particuliers,
- Essais en pression,
- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux.

Commune de Pouzin – Quartier la Croze - Peyrusse

- Fourniture et pose en tranchée commune de 150 ml de conduite fonte Ø 60 mm ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Reprise de 3 branchements particuliers,
- Essais en pression,
- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux.

Commune de Meysse – Rues : du ruisseau, des Vieilles Fontaines, de la Citadelle

- Fourniture et pose en tranchée commune de 125 ml de conduite fonte Ø 60 mm, 120 ml de conduite fonte Ø 125 mm ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Dépose de 245 ml de canalisations en amiante-ciment,
- Reprise de 49 branchements particuliers,
- Essais en pression,

- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux.

Commune de St Vincent de Barrès – quartiers Aleyrac Bourges

- Fourniture et pose en tranchée commune de 800 ml de conduite fonte Ø 60 mm ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Reprise de 8 branchements particuliers,
- Essais en pression,
- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux.

Commune de St Vincent de Barrès – Quartier le Geai

- Fourniture et pose en tranchée commune de 350 ml de conduite fonte Ø 60 mm, 90 ml de conduite fonte Ø 80 mm ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Reprise de 5 branchements particuliers,
- Essais en pression,
- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux.

Cet avant-projet a été approuvé à l'unanimité lors du conseil syndical du 13 décembre.

Avant-Projet Interconnexion Meysse – Rochemaure et renforcement Cruas – Site nucléaire 2^{ème} partie

Madame la Présidente a exposé au Comité Syndical l'Avant-Projet concernant les travaux d'interconnexion Meysse – Rochemaure et Renforcement Cruas – Site Nucléaire 2^{ème} Partie.

Ce dossier est estimé, somme à valoir comprise à 480.000,00 Euros H.T.

Les travaux projetés comprennent :

Liaison principale entre Cruas et le site nucléaire

- Fourniture et pose en tranchée de 1010 ml de conduite en fonte Ø 250 mm, ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Reprise de 2 branchements particuliers,
- Contrôles et essais en pression,
- Raccordements au réseau existant,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement des travaux.

Liaison entre la plaine de Cruas et le site nucléaire

- Fourniture et pose en tranchée de 610 ml de conduite en fonte Ø 150 mm, ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Reprise de 12 branchements particuliers,
- Contrôles et essais en pression,
- Raccordements au réseau existant,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement des travaux.

Renforcement du transit entre Meysse et le site nucléaire

- Fourniture et pose en tranchée de 150 ml de conduite en fonte Ø 200 mm, ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Dépose de 150 ml de conduite DN 125 mm en amiante-ciment,
- Reprise de 20 branchements particuliers,
- Contrôles et essais en pression,
- Raccordements au réseau existant,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement des travaux.

Cet avant-projet a été approuvé à l'unanimité lors du conseil syndical du 13 décembre.

Pour l'ensemble de ces travaux, des demandes de subventions ont été demandées à l'Etat, au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau

Autres investissements de l'année :

- Achat de 2 véhicules : 1 Kangoo express + 1 Duster

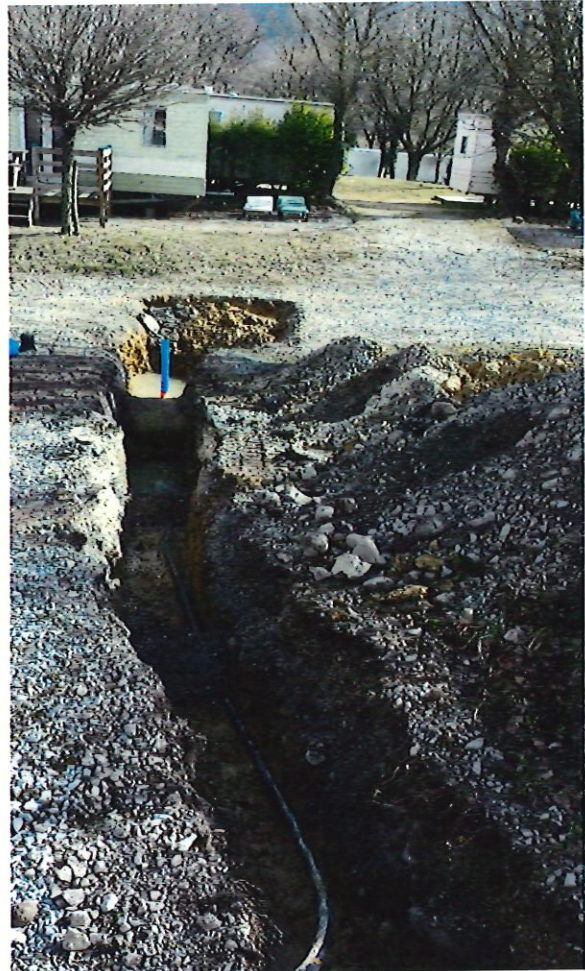
Renouvellement des compteurs :

Afin de continuer la campagne de renouvellement des compteurs, 444 compteurs ont été changés au cours de l'année.

Quelques exemples de travaux



Rompon, Creyssac,



St Lager Bressac, Camping



Fournier, Meysse



Chomerac, renouvellement des réseaux

Bilan Qualité 2016

D'où vient l'eau que vous consommez ?



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de très bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : minl. : 5 °f - maxl. : 5 °f
Références de qualité maxl. : aucune

Eau douce.



Valeurs mesurées : minl. : 2 mg/L - maxl. : 5 mg/L
Limites de qualité maxl. : 50 mg/L

Eau contenant une faible teneur en nitrates.



Valeurs mesurées : minl. : 7,5 unitépH - maxl. : 8,3 unitépH
Références de qualité minl. : 6,5 unitépH
Références de qualité maxl. : 9 unitépH

pH respectant les références de qualité.



Valeurs mesurées : minl. : 0,00 µg/l - maxl. : 0,00 µg/l
Limites de qualité maxl. : 0,1 µg/l

Eau ne contenant pas de pesticides



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : SI OUV-PAYRE LE LAC appartient à : SIAEP VALLEES OUYEZE ET PAYRE est exploité par : SIAEP VALLEES OUYEZE ET PAYRE

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :

◆ LE LAC - Protégé.

Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station :

◆ LE LAC

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée a été de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

L'eau distribuée est potentiellement agressive. En cas de présence de canalisation en plomb, l'eau peut les dissoudre et présenter un risque pour la santé.

Vous pouvez consulter les derniers résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Pour mieux comprendre

BACTÉRIOLOGIE
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Entérocoque* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.

DURETÉ
La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.

NITRATES
Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.

FLUOR
Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.

PESTICIDES
Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisations en plomb est suspectée.

La présence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualités très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente de mesures correctives, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- > Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- > Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- > Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles.

Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression ni ajout. Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs.

Pour en savoir plus...

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr
www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de très bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : minl. : 26 °f - maxl. : 27 °f
Références de qualité maxl. : aucune

Eau moyennement dure.



Valeurs mesurées : minl. : 1 mg/L - maxl. : 4 mg/L
Limites de qualité maxl. : 50 mg/L

Eau contenant une faible teneur en nitrates.



Valeurs mesurées : minl. : 7,1 unitépH - maxl. : 8,1 unitépH
Références de qualité minl. : 6,5 unitépH
Références de qualité maxl. : 9 unitépH

pH respectant les références de qualité.



Valeurs mesurées : minl. : 0,00 µg/l - maxl. : 0,00 µg/l
Limites de qualité maxl. : 0,1 µg/l

Eau ne contenant pas de pesticides



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : SI MEYSSE, ROCHEMAURE appartient à : SIAEP VALLEES OUVEZE ET PAYRE est exploité par : SIAEP VALLEES OUVEZE ET PAYRE

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :

◆ FOURNIER - Protégé.

Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station :

◆ LAVEZON

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée a été de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Vous pouvez consulter les derniers résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Pour mieux comprendre



La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Entérocoque* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.



La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.



Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.



Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.



Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisation en plomb est suspectée.

La présence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualités très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente de mesures correctives, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- > Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- > Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- > Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles.

Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression ni ajout. Il est souhaitable de l'archiver dans les immeubles collectifs.

Pour en savoir plus...

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr
www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ



L'Agence Régionale
de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
vous informe...

Quelle eau
buvez-vous ?

De la source
à la consommation,
des contrôles réguliers
pour votre santé

Bilan Qualité

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de très bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 5 °f - maxi. : 28 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau peu dure.



Valeurs mesurées : mini. : 2 mg/L - maxi. : 12 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant une faible teneur en nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 7,3 unité pH - maxi. : 9,0 unité pH
Références de qualité mini. : 6,5 unité pH
Références de qualité maxi. : 9 unité pH

pH respectant les références de qualité.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,02 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Eau présentant des teneurs en pesticides inférieures à la limite réglementaire.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : SI OUV-PAYRE MOYEN SERVICE appartient à : SIAEP VALLEES OUYEZE ET PAYRE est exploité par : SIAEP VALLEES OUYEZE ET PAYRE

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ LE LAC - Protégé.
- ◆ PAYRE - Protégé.

Traitement : Votre eau est distribuée à partir des stations :

- ◆ LE LAC
- ◆ PAYRE

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée a été de très bonne qualité bactériologique et sa qualité physico-chimique est satisfaisante.

Vous pouvez consulter les derniers résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Pour mieux comprendre



La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Entérocoque* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.



La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.



Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.



Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.



Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisation en plomb est suspectée.

La présence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualités très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente de mesures correctives, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- > Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- > Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- > Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles.

Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression ni ajout. Il est téléchargeable de l'infichier dans les immeubles collectifs.

Pour en savoir plus...

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr
www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ



L'Agence Régionale
de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
vous informe...

Quelle eau
buvez-vous ?

De la source
à la consommation,
des contrôles réguliers
pour votre santé

Bilan Qualité

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de très bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : minl. : 25 °f - maxi. : 28 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.



Valeurs mesurées : minl. : 3 mg/L - maxi. : 12 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant une faible teneur en nitrates.



Valeurs mesurées : minl. : 7,3 unitépH - maxi. : 9,0 unitépH
Références de qualité minl. : 6,5 unitépH
Références de qualité maxi. : 9 unitépH

pH respectant les références de qualité.



Valeurs mesurées : minl. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,02 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Eau présentant des teneurs en pesticides inférieures à la limite réglementaire.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : SI OUV-PAYRE PAYRE appartient à : SIAEP VALLEES OUEZE ET PAYRE

est exploité par : SIAEP VALLEES OUEZE ET PAYRE

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :

◆ PAYRE - Protégé.

Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station :

◆ PAYRE

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée a été de très bonne qualité bactériologique et sa qualité physico-chimique est satisfaisante.

Vous pouvez consulter les derniers résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Pour mieux comprendre



La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Entérocoque* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.



La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.



Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourissons et des femmes enceintes.



Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.



Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisation en plomb est suspectée.

La présence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualités très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente de mesures correctives, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- > Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- > Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- > Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles.

Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression ni ajout. Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs.

Pour en savoir plus...

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr
www.sante.gouv.fr/qualite-de-l'eau-potable

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ

Bilan Qualité 2016

D'où vient l'eau que vous consommez ?



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de très bonne qualité bactériologique.

Votre réseau : SI OUV-PAYRE ROMPON VIAUX appartient à : SIAEP VALLEES OUYEZE ET PAYRE est exploité par : SIAEP VALLEES OUYEZE ET PAYRE

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :

- ◆ ILE DE LEVRIEUX - Protégé.



Valeurs mesurées : mini. : 24 °f - maxi. : 26 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.

Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station :

- ◆ ILE DE LEVRIEUX



Valeurs mesurées : mini. : 2 mg/L - maxi. : 5 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant une faible teneur en nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 7,0 unitépH - maxi. : 8,1 unitépH
Références de qualité mini. : 6,5 unitépH
Références de qualité maxi. : 9 unitépH

pH respectant les références de qualité.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,05 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Eau présentant des teneurs en pesticides inférieures à la limite réglementaire.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée a été de très bonne qualité bactériologique et sa qualité physico-chimique est satisfaisante.

Vous pouvez consulter les derniers résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.